



# Congrès 2012

Nous nous sommes réunis à Parent, dans le Puy-de-Dôme, les 20, 21 et 22 mars 2012. En fonction des arrivées et des départs, nous avons travaillé avec un nombre de votants, procurations comprises, compris entre 33 et 37 ; le quorum étant de 31, l'ensemble des décisions du congrès sont valides.

Ce congrès, destiné à définir les grandes lignes de la politique du syndicat pour les années à venir, destiné d'autre part à préparer notre participation au congrès fédéral de 2013, a connu des débats particulièrement denses et approfondis. Compte tenu de l'ampleur du travail à effectuer, la réunion de Parent sera suivie d'une ou plusieurs autres réunions au cours de l'année 2012.

Voici un premier résumé de nos travaux, comprenant notamment l'ensemble des votes. Le but final est une publication qui développera l'ensemble des thèses de notre organisation.

## **1 - Organisation du syndicat**

### ***1.1 - Résultats du vote, quitus***

Sur 100 suffrages exprimés, 95 ont voté « pour » la liste proposée, 4 se sont abstenus, 1 a voté « contre ». Ces résultats ont été présentés au congrès ainsi qu'un premier résultat du dépouillement du questionnaire, dont l'analyse détaillée fera l'objet d'une communication ultérieure.

Le congrès a voté à l'unanimité le quitus sur le rapport moral et le rapport financier.

### ***1.2 - Bureau national : tirage au sort des mandats de 3 et 6 ans***

Suite aux modifications de statuts débattues et votées au Mont Saint-Michel, « Le mandat des membres du bureau national est de six ans. Le bureau national est renouvelé par moitié tous les trois ans par vote direct des adhérents ... »

Une disposition transitoire était rédigée comme suit : « Lors de la première élection, sept élus se voient attribuer un mandat de six ans, sept autres un mandat de trois ans. La répartition est établie par tirage au sort à bulletins secrets »



# Congrès 2012

Ce tirage au sort s'est déroulé mardi 20 mars en séance plénière du congrès, les résultats sont les suivants :

Sont élus pour trois ans :

*Maryannick Chalabi, Marif Gleizes, Sylvie Grenet, Mikaël Guiavarc'h, Jean-Pierre Jollivet, Nelly le Meur, Stéphane Nicourt*

Sont élus pour six ans :

*José Amaro, Philippe Brunet, Corinne Charamond, Solange Lauzanne, Frédéric Maguet, Sylvie Serre, François Vohl*

## **1.3 - Composition du secrétariat général :**

Le bureau national, qui s'est réuni le mardi 20 mars, a élu en son sein le secrétariat général suivant :

Secrétaire général : *Frédéric Maguet*

Secrétaires généraux adjoints : *Philippe Brunet, Corinne Charamond*

Trésorier : *François Vohl*

Trésorière adjointe : *Marif Gleizes*

## **1.4 - Commissions aux comptes :**

Selon les statuts, elle est composée de trois membres :

*Céline Alcazar, Jean Clément, Robert Poupard*

La commission a décidé de s'adjoindre deux suppléants : *Audrey Bellido, Laurent Duval*

## **1.5 - Commission des conflits :**

Elle est composée statutairement de trois membres titulaires et d'un suppléant :

Titulaires : *José Amaro, Sylvie Cocquerelle, Gaëlle Robert*

Suppléante : *Corinne Charamond*

## 2 Modification des statuts et du règlement intérieur

### 2.1 - Ajout d'un article de statuts :

Il s'agit de proposer une formule permettant de syndiquer de façon efficace des agents dont l'activité professionnelle se situe à l'intersection de deux syndicats de la FSU, plus précisément : de prendre en compte deux logiques de syndicalisation.

C'est le cas notamment pour les agents des collectivités territoriales travaillant dans le champ culturel (Inventaire général depuis la décentralisation, archives départementales, services d'archéologie préventive, musées municipaux, etc.). Ces agents relèvent du SNAC pour tout ce qui concerne leurs métiers mais ils relèvent d'autres syndicats FSU pour ce qui concerne leurs emplois, notamment le suivi des dossiers dans les comités techniques et les commissions administratives paritaires.

Jusqu'à maintenant, ils doivent choisir entre le SNAC, qui leur permet de rester en contact avec les collègues, qui leur permet de participer aux réflexions sur l'évolution des métiers et des missions, et les syndicats qui syndiquent dans la territoriale, notamment le SNUCLIAS et l'UNATOS. Autrement dit : ils sont forcés de choisir entre deux formules qui, chacune, ne leur apporte que la moitié des possibilités qu'offre le SNAC à un agent du MCC (logique d'emploi et logique de métier).

Le SNAC a entamé des discussions avec les deux syndicats territoriaux de la FSU en vue de permettre aux collègues qui se trouvent dans de telles situations de bénéficier d'une double affiliation. La fédération, de son côté, a donné son feu vert politique. L'inscription de ce principe dans nos statuts constitue donc une étape décisive pour faire avancer ce dossier. Son aboutissement permettra enfin de défendre efficacement les agents culture de la territoriale, mais il pourra servir plus largement de principe d'association pour tous les cas où nous nous trouvons dans cette situation d'une double logique d'affiliation.

Précisons qu'il s'agira d'une possibilité, non d'une obligation. Si nous arrivons à mettre en place de telles conventions, la double affiliation pourra être proposée individuellement et n'entrera dans les faits que sur demande des adhérents concernés.

### **ARTICLE 25 : ADHESIONS CROISEES**

*Tout adhérent dont l'activité professionnelle se situe à la fois dans le champ de syndicalisation du SNAC et dans celui d'un autre syndicat de la FSU peut être adhérent de plein droit des deux syndicats sous réserve que les statuts de l'autre syndicat le permettent. Une convention, validée par le conseil syndical du SNAC, règlera les modalités de cette double adhésion, sous le rapport notamment du partage des cotisations et sous celui de la distribution des fonctions électives et représentatives au sein des deux syndicats.*

# Congrès 2012

## **2.2 - Réécriture d'un article du règlement intérieur :**

### **ARTICLE 9 : NON CUMULS DE FONCTIONS NATIONALES ET SECTORIELLES**

*Le secrétaire général ne peut cumuler cette fonction avec celle de responsable sectoriel ou de secrétaire de section.*

## **2.3 - Ajout d'un article du règlement intérieur :**

### **ARTICLE 13 : SECTION NATIONALE DES DRAC**

*Il est créé une section nationale des DRAC qui regroupe tous les personnels des DRAC, Directions régionales et STAP (unités territoriales), et qui a en charge les dossiers communs à ces services déconcentrés du Ministère de la culture*

## **3 - Mandats de congrès votés à Parent en Puy-de-Dôme**

### **3.1 - Fonctions-support et cœurs de métier**

*Toutes les fonctions exercées au sein du service public de la culture (MCC et FPT) ont droit à la même reconnaissance et doivent toutes être pourvues par l'emploi public.*

*Le SNAC-FSU constate que la distinction opérée par les technocrates de la fonction publique entre « cœurs de métiers » et « fonctions support » conduit à définir, de manière toujours provisoire, le périmètre des emplois à sacrifier dans le cadre des réductions d'effectifs ou, selon le contexte, pouvant être mutualisés, privatisés, sous-traités ou externalisés.*

*Cette démarche procède d'une individualisation ou d'une relativisation des tâches à quoi nous opposons une conception de service public où les différentes fonctions concourent également à l'exercice des missions et ont vocation à être exercées par des agents publics.*

*Le SNAC-FSU conteste la pertinence de la soi-disant opposition entre « fonctions-support » et « cœurs de métier » et rejette l'emploi qui en est fait par les directions. Chacun, à son poste et selon ses fonctions, participe dans un cadre collectif à la mission de service public.*

## **3.2 - Le statut, le contrat**

*Le SNAC-FSU réaffirme sa position fondamentale : à missions publiques, emplois publics ; à emplois publics, emplois statutaires.*

*Le SNAC-FSU est opposé à toute transformation de l'emploi statutaire en emploi contractuel.*

*Le SNAC-FSU réclame la transformation des contrats en emplois statutaires dans tout le périmètre du service public culturel relevant du droit public via un système d'intégration respectant l'équité avec les agents déjà titulaires et prenant en compte l'ancienneté.*

*Le SNAC-FSU exige l'ouverture de postes par voie de concours en nombre suffisant pour pourvoir aux postes nécessaires aux missions de service public et l'arrêt du recours aux contractuels sur des emplois pouvant être occupés par des titulaires.*

*Le SNAC-FSU exige l'arrêt des dérogations pour les établissements publics relevant du décret-liste ou sur des dispositions législatives.*

*Le SNAC-FSU revendique la création de nouveaux corps correspondant à l'évolution des métiers et des missions du champ culturel.*

## **3.3 - Fonction publique**

*Le SNAC-FSU exige l'arrêt immédiat du gel du point d'indice et le rattrapage de la perte de pouvoir d'achat constatée depuis dix ans. Il combat l'augmentation de la part indemnitaire de la rémunération par rapport à la part indiciaire.*

*Le SNAC-FSU demande la suppression du GRAF (grade de rémunération à accès fonctionnel)*

*Le SNAC-FSU réclame l'intégration des primes dans les salaires.*

*Constatant que le système des primes contribue à creuser l'écart entre les catégories, le SNAC-FSU demande une répartition plus égalitaire.*

*Le SNAC-FSU dénonce l'inégalité de traitement entre l'administration centrale et les autres services, en particulier en ce qui concerne les régimes indemnitaires. Il dénonce l'inégalité de régime indemnitaire entre agents exerçant des fonctions similaires. Il dénonce l'opacité dont souffre le système d'attribution des primes.*

*Le SNAC-FSU exige le retrait de la PFR (prime de fonctions et de résultats)*

## **3.4 - Le CDA (contrat d'activité)**

*Le SNAC-FSU se félicite de l'abandon du CDA, résultat d'une lutte portée de bout en bout par sa section INRAP et son secteur archéologie. Il appelle tous les syndicats de la FSU à la plus grande vigilance quant aux possibles reprises d'expérimentations, sous quelque forme que ce soit, d'un contrat d'activité ou d'un contrat de projet.*

## **3.5 - Fusions de corps**

*Le SNAC-FSU s'oppose à toute fusion de corps non revendiquée par les personnels et mise en place dans une pure perspective de gestion comptable quand ce n'est pas avec une intention implicite de destruction des spécificités des métiers concernés.*

## **3.6 - Les précarités**

*Aucune forme de précarité n'est tolérable au sein du service public. Le SNAC-FSU dénonce le recours à l'emploi précaire comme variable d'ajustement au problème de gestion financière, pratique particulièrement développée dans le cadre des établissements publics du ministère de la culture.*

*Le SNAC-FSU exige l'arrêt du recrutement systématique et répété de vacataires sur des postes de titulaires non pourvus et l'arrêt du recours abusif aux occasionnels.*

*Pour les contractuels, le SNAC-FSU revendique des recrutements internes avec reconnaissance de l'ancienneté et des acquis de l'expérience.*

*Pour les saisonniers et occasionnels sur contrats non renouvelables, il revendique la priorité de réemploi.*

*Il milite pour la reconnaissance salariale des contraintes du travail les week-ends, les soirées et des faibles quotités horaires quotidiennes.*

## **3.7 - L'action sociale**

*Le SNAC-FSU demande que tous les agents titulaires, contractuels, vacataires du MCC et de ses EP bénéficient, réellement et dans les mêmes conditions, des prestations d'action sociale et d'une protection sociale complémentaire.*

## **3.8 - Santé et traitement du handicap**

*Le SNAC-FSU revendique l'interdiction absolue de licenciement pour inaptitude physique de tout agent, titulaire ou contractuel, relevant du ministère ou de ses établissements.*

*Devant l'ampleur des dégâts, le SNAC-FSU doit peser aussi pour forcer le ministère et tous ses établissements publics à prévoir et réserver des postes pour permettre à des agents d'accéder à une deuxième carrière lorsque leur santé est temporairement ou irrémédiablement altérée et ne leur permet plus de remplir leur mission actuelle.*

## **4 - Préparation du congrès fédéral**

Le prochain congrès de la FSU va se tenir en février 2013 à Poitiers, les quatre thèmes principaux sont en cours de préparation :

### 1 – Education, formation, culture

Le SNAC interviendra dans le cadre de la « culture commune » telle qu'elle est définie par la FSU en relation avec le secteur de l'éducation, mais en réaffirmant les missions classiques de démocratisation culturelle et de culture pour tous comme fondateurs d'un secteur autonome par rapport au secteur de l'éducation (F. Maguet)

### 2 – les services publics, la fonction publique

Nous mettrons en lumière les spécificités du service public culturel, notamment dans son organisation d'Etat/collectivités (Ph. Brunet, M. Chalabi)

Nous reviendrons également sur les « contre réformes » qui ont touché notre secteur, et notamment sur la lutte victorieuse contre le CDA (C. Charamond)

### 3 – Pour des alternatives économiques, sociales et environnementales

Nous pouvons intervenir sur « quels emplois pour demain » et « le travail, une question sociale » (des volontaires sont à trouver)

Nous interviendrons sur « l'urgence d'un monde écologiquement soutenable » (Odile Schwerer)

### 4 - La FSU, architecture générale

« pour une FSU plus efficace », nous exposerons notre conception sur un syndicalisme de métiers et le croisement logique métier/logique emploi développée plus haut (F. Maguet)



# Congrès 2012

## **5 - Suite du congrès, vote d'une motion permettant de poursuivre les travaux**

De nombreux points n'ont pas pu être abordés durant nos trois journées de congrès, soit parce que les camarades en charge de certains dossiers n'ont pas pu se libérer, soit par manque de temps, puisqu'il a été décidé de privilégier les débats de fond plutôt qu'essayer de tout couvrir en surchargeant les séances.

D'autre part, les travaux de ce congrès devraient déboucher sur une publication de présentation de notre syndicat, pour les adhérents et les sympathisants, avec un volet destiné à un public plus large. Cela impose des travaux d'écriture incompatibles avec les rythmes d'un congrès de trois jours.

Enfin, les enjeux du congrès fédéral de 2013 peuvent nécessiter des mandats de notre propre congrès, impossible à prendre en l'état actuel de préparation.

Pour toutes ces raisons, le congrès 2012 n'est pas terminé ; pour pouvoir le poursuivre, nous avons voté la résolution suivante :

***Le congrès, constatant que ses travaux ne sont pas arrivés à leur terme, mandate le secrétariat général par convoquer une ou plusieurs réunions en formation de conseil syndical ayant valeur de séances de congrès et pouvant donc émettre des mandats de congrès.***